PROFILES OF PROGRESS

Contributions to Criminal Justice in Canada

P[illegible] under the authority of
the Hon. Bob Kaplan, P.C., Q.C., M.P.,
Solicitor General of Canada

Available in English and French from/
Disponible en français et en anglais auprès de/

Communication Division/la Division des communications
Solicitor General Canada/Solliciteur général Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0P8

The cover illustration, "Summit Consciousness",
by Hutik, is courtesy of the Prison Arts Foundation.

© Minister of Supply and Services Canada 1984
Cat. No. JS22-66/1984E
ISBN 0-662-13413-3

FOREWORD

One of the primary roles of the Ministry of the Solicitor General of Canada is to improve policies and programs in Canada's criminal justice system through research, demonstration programs, and the dissemination of information. Given the increasing costs of crime, and the criminal justice system, the need to develop innovative, cost-effective policies and programs takes on additional urgency.

The Programs Branch is the Ministry's principal instrument to develop and test programs that provide alternatives to the traditional approaches to crime prevention and treatment of offenders. Many of these approaches are community-based and seek to engage the citizens' support and participation. The results of these initiatives, some of which are outlined in the following pages, give ample evidence of the encouraging results that can be obtained from such innovative efforts.

The progress that has been made is only a beginning. Many more projects are being developed or are under way. We hope to be telling you about them soon.

INTRODUCTION

Much of the hard work and innovation in the field of criminal justice passes unnoticed by the public. The headlines tend to concentrate on the sensational. *Profiles of Progress: Contributions to Criminal Justice in Canada* attempts to ease the imbalance.

Profiles is not intended to be a detailed account of what is occurring in criminal justice in Canada; its aim is to provide the interested public with an overview of recent research and experimental projects in which the Programs Branch of the Ministry of the Solicitor General of Canada has played a part.

The Ministry's concern is in reducing the social and economic costs of crime. The function of the Programs Branch is to generate the information and knowledge necessary to enable the Ministry to implement sound policies and programs that further that aim.

While the following profiles are only brief sketches of projects that are currently or have been supported by the Programs Branch, taken together they illustrate the range and complexity of the work being done to improve our criminal justice system.

However, it will quickly become apparent to the reader that the Programs Branch has not acted alone. The participation and co-operation among all levels of government, social agencies, academics, volunteer groups, and private citizens is encouragingly evident.

For those wanting more detailed information on any of the research or projects mentioned we invite you to contact the Programs Branch of the Ministry of the Solicitor General of Canada.

Christopher Nuttall
Assistant Deputy Solicitor General
Programs Branch

For more information, please write to:

Profiles of Progress
Programs Branch
Ministry of the Solicitor General of Canada
340 Laurier Avenue West
Ottawa, Ontario
K1A 0P8

CONTENTS

		PAGE
1	Project Rediscovery, Queen Charlotte Islands, British Columbia	9
2	The Neighbourhood Accountability Board, Nanaimo, British Columbia	10
3	Lethbridge Alternative Disposition Project, Alberta	11
4	The Saint John Youth Project, New Brunswick	12
5	Atlantic Youth Alternatives Resource Group	14
6	Project Entente, Pointe Claire, Quebec	15
7	Waterloo-Wellington Attendance Centre, Ontario	16
8	Beauval Community Correctional Alternatives Project, Saskatchewan	17
9	Restigouche Family Crisis Interveners Project, New Brunswick	18
10	Community Mediation Service, Kitchener, Ontario	19
11	National Workshop on Services to Crime Victims	21
12	Canadian Urban Victimization Survey (1982)	22
13	Police Management Information Systems	23
14	Dakota Ojibway Tribal Council Police Commission, Manitoba	24
15	Women in Policing	25
16	The Juvenile Officers Training Course	27
17	Supervision Practices of Probation Supervisors and Recidivism Among Probationers	28
18	Parole Decision-Making in Canada: Research Towards Decision Guidelines	30
19	Criminal Justice Issues Course	32

PROJECT REDISCOVERY, QUEEN CHARLOTTE ISLANDS, BRITISH COLUMBIA

The population of the Queen Charlotte Islands suffer from high rates of crime, unemployment, and drug and alcohol abuse among its young people. In response to these problems, Project Rediscovery was launched in the Spring of 1978.

Project Rediscovery is an innovative extension to existing youth services on the Islands. Its objectives are to contribute to a sense of pride and cultural identity for Haida youth, to expand awareness of the environment, to complement formal education through the study of human and natural history, to develop recreational and leadership skills, and to provide specialized training in such areas as life skills, search and rescue, and first aid.

Three programs are offered each summer: two-week wilderness camping and back-packing excursions on the west coast of Graham Island; two-week 180 kilometer kayak expeditions through the protected waterways of South Moresby Wilderness; and a Pacific coast cross-cultural exchange program. Over the winter the participants get together to share their experiences with each other and the Haida elders.

Correctional and social service agencies refer youths to the project. In the selection of participants, priority is given to teenagers, Native and non-Native, who have established patterns of anti-social or illegal behaviour.

To date the project has directly benefited over 200 young people. The fact that the project was designed by local people, with the direct participation of the Haida elders, has a lot to do with the project's success.

Project Rediscovery has attracted national and international attention and several Canadian Native communities are modelling programs after this example in the Queen Charlotte Islands.

Project Rediscovery was organized as a pilot project funded jointly by the Ministry of the Attorney General of British Columbia and the Programs Branch of the federal Ministry of the Solicitor General, with additional assistance from local organizations.

THE NEIGHBOURHOOD ACCOUNTABILITY BOARD, NANAIMO, BRITISH COLUMBIA

The Neighbourhood Accountability Board, formed in July, 1980, is a leading force in the development of community alternatives to the processing of juveniles through the courts and it receives strong support from the community, police, and the probation service.

Volunteers, who are trained by the John Howard Society and the RCMP in Nanaimo, give direction to young offenders, and assist them in making restitution through an out-of-court process.

Youths under the age of 17, who accept responsibility for committing an offence, are eligible for referral to the project by the Crown Counsel, the probation service, or any of the community agencies who come into contact with young people. Once a referral has been made, the young person's parents and the victim are contacted and a hearing is held. The purpose of this hearing is to arrive at an appropriate and constructive solution that is agreeable to both victim and offender and that minimizes the probability of the young person committing further offences.

Nanaimo has become a model community in assuming responsibility for its social problems and in designing and implementing a plan to address juvenile crime.

The Nanaimo Neighbourhood Accountability Board is funded by the Programs Branch and the Ministry of the Attorney General of British Columbia. It is administered by the local John Howard Society.

LETHBRIDGE ALTERNATIVE DISPOSITION PROJECT, ALBERTA

This project, run by the John Howard Society of Alberta since 1980, was designed as a model to demonstrate community-based sentencing alternatives encouraged in the *Young Offenders Act*.

The project allows the youth court judge to make full use of three alternatives to the traditional sentences given to young offenders. The judge may decide to have the young offender make restitution by providing a service to the victim, provide restitution in cash, whereby a stipulated sum is paid by the offender to the victim as compensation, or perform community work service, where the offender is ordered to perform a specified number of hours of community work.

The project staff mediates between a victim and an offender and also supervises the fulfillment of agreed-upon settlements. To assist the young offender in meeting any work or service obligations, the staff has also developed a list of tasks which can be performed in the community.

The amount of restitution paid under this program has been substantial and the number of referrals is steadily increasing. A recently completed evaluation provided a comprehensive description and analysis of the project, and its impact on the criminal justice system, the Lethbridge community, and offenders and their victims. The evaluation method, which was used because of its thoroughness, has also served as a model for assessing alternative programs elsewhere.

Initially the Lethbridge Alternative Disposition Project was funded federally by the Programs Branch of the Ministry of the Solicitor General; currently the Ministry shares costs with the department of Social Services of Alberta.

THE SAINT JOHN YOUTH PROJECT, NEW BRUNSWICK

This project has had success in developing an effective network of agencies dealing with young people, receiving the support of the community, related agencies, and the police. A major innovation of this police-sponsored program is that it is headed by a civilian co-ordinator and not a police officer. A Youth Division of the police department was formed at the inception of the project.

A Youth Officer works in each of the four geographically defined areas of the city, usually operating out of the local community centre. This decentralization of Youth Officers ensures that they become specialists on the community in which they serve. Unlike Juvenile Officers in other police departments across the country, Youth Officers of the Saint John Youth Project do no investigative work.

A school liaison program of the Youth Division furthers the aim of preventive policing. The program's goals are to improve communication and understanding

between the police and young people. Youth Officers make presentations to school classes and informally participate in extra-curricular activities, generally making themselves available as a resource for both schools and students.

A community-based diversion program is a part of the project. First-time offenders who have committed non-violent property crimes are provided with an alternative to being processed through the court system. A citizens' committee, in co-operation with the offender, his or her parents, and the victim work toward a voluntary resolution of the problem. Most solutions result in the offender paying restitution, or carrying out a work-order for the victim or the community.

A community support program enables citizens to assist in improving the quality of life in their community. The program provides guidance, counselling, constructive activities and direction for young people and, where appropriate, assists their families. A key feature of the program is the matching of a young person with an adult volunteer. Apart from establishing a relationship with the young person, the adult also serves as an advocate, ensuring that the youth receives services and assistance needed.

Another important feature of the Saint John Youth Project was the Advisory Committees, which were formed to facilitate communication between the criminal justice system and various youth-service agencies. These Committees evolved into the Youth Services Council, which encourages citizen participation, promotes public awareness of youth problems, identifies difficulties and gaps in services, and collects and exchanges information on programs.

Initially the Saint John Youth Project was sponsored by the Police Department of Saint John, New Brunswick and it was jointly funded by the federal Ministry of the Solicitor General and the City of Saint John. It is now solely funded by the City.

ATLANTIC YOUTH ALTERNATIVES RESOURCE GROUP

Representatives from youth projects in Newfoundland, Nova Scotia, and New Brunswick, and a representative from the Department of Justice in Prince Edward Island have come together as the Atlantic Youth Alternatives Resource Group. The members share information about programming for young offenders and serve as a consultation and information resource for the federal Ministry of the Solicitor General.

Another major objective of the Resource Group is to promote public awareness of alternative programs for youth in conflict with the law in Atlantic Canada. The Group runs workshops and seminars for those in the criminal justice system and the general public; participates in other workshops on a local, provincial, regional, and national level; and has produced a booklet, *Justice for Youth in Atlantic Canada* and a slide/tape presentation, *Alternatives for Youth in Atlantic Canada*. These materials have been used both regionally and nationally in Canada to encourage the use of alternative programs for young people.

The Atlantic Youth Alternatives Resource Group is funded by the Programs Branch of the federal Ministry of the Solicitor General.

PROJECT ENTENTE, POINTE CLAIRE, QUEBEC

Project Entente, which began in 1980, is a court diversion project emphasizing community involvement through the use of volunteers, local groups, and businesses. It is administered by an eight-member steering committee composed of citizens.

The program is for those under the age of 18 who have been charged with an offence but have not yet been before the court. Referrals are made to the director of the project by social workers, teachers, and police. When an offender meets the criteria set by the steering committee, an interview is arranged with the referral source, the young person, his or her parents, a volunteer, and the director of Project Entente. One of the conditions for entry into the Entente program is that the young person must accept responsibility for the offence.

Both Project Entente and the traditional court process are explained to the youth and the parents; a choice is made between the project or court proceedings. If the young person is accepted for the program, a community service agreement is signed. It is in force for no longer than three months and cannot be more severe than a court sentence for the same offence.

Participants are matched with volunteers who supervise the community service agreements. Upon completion of an assignment the referral source is notified and the youth's official involvement in Project Entente ends.

Project Entente is a community service and restitution program operated by the Montreal West Island Y.M.C.A. It is funded by this organization with assistance from the Programs Branch of the federal Ministry of the Solicitor General and the Montreal Urban Community Police.

WATERLOO-WELLINGTON ATTENDANCE CENTRE, ONTARIO

The Attendance Centre in Kitchener, Ontario, is an experimental project for youths and children who are having serious problems at home and at school, and who are in danger of coming into conflict with the law.

Children referred to the program have had at least one official contact with police. Attendance Centre staff are contacted by the authorities when a child agrees to participate and intake procedures begin within 24 hours.

At the Centre, run by the John Howard Society with funding assistance from the Programs Branch, children receive intensive individual counselling and supervision from professional and volunteer staff each week-day evening for an eight- to ten-week period. As a follow-up to this program, children continue to receive the appropriate attention and after-care for a period not to exceed ten weeks.

The Centre has been so successful that in its two-and-a-half years of operation only one child in 84 has been charged while participating in the program.

The Waterloo-Wellington Attendance Centre receives the support of local agencies, community services, the police, and the judiciary. A welcome bonus has come from area service clubs which have provided funding to send a number of children who have successfully completed the program, to summer camp.

BEAUVAL COMMUNITY CORRECTIONAL ALTERNATIVES PROJECT, SASKATCHEWAN

The Beauval alternatives project has become a model for small, remote communities wishing to develop criminal justice alternatives for offenders. What makes this project particularly unique is the wide range of pre-trial and post-trial alternatives it encompasses within one program.

The Beauval Community Correctional Alternatives Project provides the services of a community correctional liaison worker, who comes under the direction of the Beauval Community Corrections Advisory Board. The liaison worker is responsible for implementing community programs to have offenders perform community service as an alternative to incarceration or probation.

Offenders participate in mediation sessions with their victims. Individuals are referred to mediation by officers of the RCMP, the local Justice of the Peace, or citizens. The sessions are run either directly by the liaison worker or through volunteers.

Periodically, assistance is provided to the liaison worker by the regional probation officer or the Corrections Co-ordinator for northern Saskatchewan. This co-ordinator also monitors and evaluates the project. The liaison worker, in assisting offenders and potential offenders, draws on the resources of the community.

The Program has had several demonstrable benefits — valuable work is performed for the community, the probation officer makes fewer visits, and money is saved by avoiding the expense of traditional remedies such as incarceration and probation.

Considerable interest has been shown in applying the Beauval model to other small communities: a similar program is operating in Wallaceburg, Ontario; another is planned for Dryden, Ontario; and, it is expected that the program will be expanded to include other communities in northern Saskatchewan.

Beauval Community Correctional Alternatives Project was jointly funded by the Province of Saskatchewan and the Programs Branch of the federal Ministry of the Solicitor General.

RESTIGOUCHE FAMILY CRISIS INTERVENERS PROJECT, NEW BRUNSWICK

The County of Restigouche in New Brunswick has a population of over 40,000 in an area of 33,000 square miles. It is a remote, rural area that lacks many of the services available in more urban areas.

In the late 1970s the police and other professionals in the area, concerned about the high rate of family violence in the county, formed a Citizens' Advisory Committee. The Committee, comprising 25 interested people from the community, set out to develop a co-ordinated approach to the problem.

The Committee members conducted a careful appraisal of local resources and reviewed family crisis resolution programs operating in other Canadian and American communities. The outcome was the Restigouche Family Crisis Interveners Project managed by the Citizens' Advisory Committee. The Programs Branch of the federal Ministry of the Solicitor General provided funding and the expertise of its Atlantic Regional Consultant.

The goals of the project are:

(1) to provide, in a rural setting, five refuges for emotionally and physically abused women and children;

(2) to offer support to the victims as quickly as possible;

(3) to improve the co-ordination of the existing community services and families and individuals in crisis;

(4) to reduce the number of chronic callers to the police;

(5) to reduce the hours that police officers must spend on quasi-criminal matters; and,

(6) to emphasize crime prevention and to seek means of reducing incidents of family violence.

The Family Crisis Interveners Project is run by a small staff directing a team of well-trained local volunteers. At any hour of every day the volunteers are available to the five police detachments in Restigouche County.

The Restigouche Family Crisis Interveners Project is a post-police intervention model demonstrated to be of value in cases of family violence in a rural area where the social services are centralized and not available on a twenty-four hour basis.

COMMUNITY MEDIATION SERVICE, KITCHENER, ONTARIO

The Community Mediation Service (CMS) is an out of court program using third-party mediators to settle disputes between individuals or groups.

It was not designed as a universal alternative to criminal or civil legal proceedings. Rather, CMS was established as a means of providing a settlement to disputes that are often dealt with by the criminal justice system. It is possible that the court process, through declaring a winner and a loser, can exacerbate hostilities between the parties, particularly in continuing relationships between neighbours, landlords and tenants, friends, or family members.

The Community Mediation Service was brought into operation in January 1980 after several years of planning by members of the Mennonite Central Committee (Ontario) and the Institute for Peace and Conflict Studies at the University of Waterloo. The Programs Branch, the A. R. Kaufman Charitable Foundation, the Mennonite Central Committee (Ontario) and various local churches fund the service.

Referrals come from a wide variety of sources: the police, the Crown Attorney's Office, the Provincial Court, social service agencies, and individuals.

Those involved in CMS have actively promoted community mediation across Canada and have given considerable assistance to the development of other projects. The staff have produced a comprehensive volunteer mediator training package, for use by similar projects across the country. A mediation resource centre also is being established.

The Community Mediation Service recently amalgamated with the Victim Offender Reconciliation Program to become Community Justice Initiatives, a post-trial program sharing the same philosophy of community responsibility for problem solving. A victim services program has also been added and has received funding from the Ministry of the Solicitor General of Canada.

Once a referral is made, CMS staff contact each disputant and listen to both sides of the issue. The mediation process is explained and the rights and privileges of each party are outlined. If the disputants agree to meet, a mediation session is set up as soon as possible. Most cases involve two mediators and one to three hours is spent in attempting to resolve the dispute.

If the mediation succeeds, an agreement is drawn up and signed by each party and the referral source is advised. If charges have been laid and the case has proceeded to the court stage, a report is submitted to the Crown Attorney, who may decide to withdraw the charge.

NATIONAL WORKSHOP ON SERVICES TO CRIME VICTIMS

Growing awareness of the lack of attention paid to victims of crime prompted the Programs Branch of the federal Ministry of the Solicitor General to organize and sponsor the first national workshop on services to crime victims. The workshop was held in Ottawa in the Spring of 1980.

The main objectives of the workshop were: to examine services and programs in the United States, and to assess their adaptability to the Canadian system; to identify where the gaps existed in victim services in Canada; and to consider possible strategies to augment existing services and to expand and improve the system of justice for victims.

Attending the workshop were representatives from police forces, volunteer groups and federal and provincial government departments — all concerned with the need for better services for victims and witnesses.

The workshop highlighted the gaps within our system and the necessity of improving services to crime victims and witnesses in Canada. The workshop was an important first step in developing victim initiatives such as an international conference held in Toronto in the Fall of 1981; a federal Cabinet decision resulting in additional funding for research and demonstration projects; and a Federal-Provincial Task Force on Victims reported on its findings. A summary of the Task Force report is available from the Programs Branch.

CANADIAN URBAN VICTIMIZATION SURVEY (1982)

Early in 1982, Statistics Canada conducted a major telephone survey for the Ministry of the Solicitor General in seven urban centres: Greater Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montreal, Halifax/Dartmouth, and St. John's. More than 61,000 residents aged 16 and older were asked about their perceptions of crime and the criminal justice system, their experience of selected types of criminal victimization during the previous year (1981), and the financial, physical and emotional impact that such victimization may have had upon them.

This survey provides the most extensive information available to date on the extent and distribution of reported *and* unreported crimes in urban Canada, and the social and environmental factors which are most strongly associated with risk of victimization. The findings will be of considerable importance to those who design and implement crime prevention programs, those who wish to design or devise safer physical and social environments, and those who wish to mitigate the effects of fear of crime and victimization itself.

Preliminary analyses have already indicated that the general direction of the victimization findings is similar to that found elsewhere — that personal violent crimes are relatively rare, and that young, active, single males are the most likely to be robbed or assaulted.

Concern about and fear of crime is, however, felt more keenly by other groups. Specifically, women and elderly people are most likely to state that they feel unsafe walking alone in their own neighbourhood after dark, and not surprisingly, among victims, female victims of sexual assault are most likely to say they feel unsafe walking alone after dark, and that counselling should be made available to victims of similar crimes.

Although elderly people are rarely victims of violent or property offences, the financial and physical impact of such victimization is far greater than for younger victims, in large part because of their low incomes and physical vulnerability.

The Programs Branch is publishing a series of Bulletins analyzing the findings of the survey.

POLICE MANAGEMENT INFORMATION SYSTEMS

One of the challenges of modern computer technology is to find the system which best fits the job and then to use it to capacity. The Programs Branch of the Ministry of the Solicitor General of Canada contracted Decision Dynamics Corporation to develop procedures to assist Canadian police forces in establishing efficient systems for collecting, retrieving, and using information.

The study team attempted to come to grips with subject matter that had never been addressed in a comprehensive way by Canadian research. The members of the team visited over 30 police jurisdictions in Canada, the United States, and the United Kingdom and they carried out intensive field observations in those departments with the most advanced information systems.

The researchers concluded that there is no single 'packaged' police MIS suitable for all departments. Because all police forces are different, the type of MIS they require to deliver information to users in specific job functions will differ by police force. Furthermore, because information technology is changing so rapidly, as are the demands being placed on police themselves, there is a constant need to upgrade police information procedures.

The survey revealed a growth of interest in MIS by senior office managers and visits to selected Canadian departments suggested that there are exciting, innovative and potentially valuable programs taking place in the field. Unfortunately, information transfer was found to be sporadic — with little attempt to publish documentary evidence about MIS developmental programs. Publication of the results of this study represent the first such attempt in Canada. A five-volume report, plus an overview of the major findings and conclusions of the study, were published by the Ministry. The first three volumes outline the general issues involved in the application of new technology to policing and Canadian and American police experience with MIS. The final two volumes contain a "catalogue" of procedures for developing MIS in a police environment and the technical design specifications of one management information system framework, Targeted Information Processing System (TIPS).

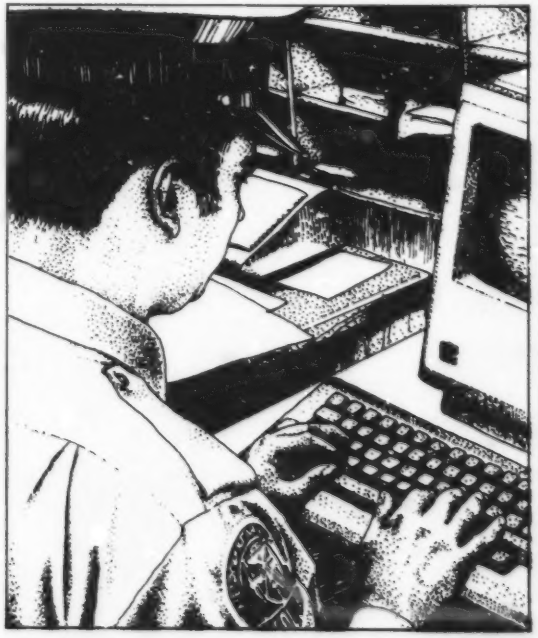

DAKOTA OJIBWAY TRIBAL COUNCIL POLICE COMMISSION, MANITOBA

There are more Natives in Canadian correctionnal institutions than would be expected on the basis of their proportion of our population. This fact prompted the Programs Branch to support the creation of a unique Native policing experiment, the Dakota Ojibway Tribal Council Police Commission.

This Commission consists of the Chiefs of the Dakota Ojibway Tribal Council Reserves and representatives from the federal Department of Indian and Northern Affairs, the Manitoba Department of the Attorney General and the RCMP. The Chiefs form the majority on the Commission.

The Commision created the Dakota Ojibway Tribal Council Police Force. Funding is jointly provided by the federal Department of Indian and Northern Affairs and the Manitoba Department of the Attorney General.

The guiding tenets of this Force are the prevention of crime and the recognition of particular policing needs and concerns of Native people living on reserves. This translates into the explicit goals of reducing the amount of crime on reserves, and improving police services to residents of reserves. Implicit in these objectives is the belief that a police force developed and led by Native people is better able to meet their needs.

Those involved in the project have learned the importance of carefully planning the overall operation, clearly defining the roles and responsibilities of the Commission, the Chief of Police and the police force, and preparing the residents on the reserves for the new service. The Commission and the police force are using the knowledge and experience accumulated to build a more effective service for their band members.

The Dakota Ojibway police project has attracted considerable attention from Native communities across Canada.

Only in recent years have women been allowed to join Canadian police forces and there continues to be a debate about their participation and role in policing.

The Programs Branch of Solicitor General Canada engaged Rick Linden of the University of Manitoba to do an in-depth study of the whole question of women in policing. His research began with a literature review undertaken by himself and Candice Minch. This was followed by empirical study of the Vancouver Police Department and the RCMP of the Lower Mainland of British Columbia. In the latter, he examined and compared performance appraisals, attrition rates, and the deployment of male and female officers; and perceptions of female officers by themselves, male colleagues, supervisors, and citizens.

In his study of the two forces, Linden found that assignments given women were the same as those given men. No differences were found in their arrest rates. Decisions to provide back up on dispatch calls appeared to be based on the type of call, rather than on the sex of the responding officer.

Close to one third of the male officers objected to women being a part of the patrol force. Initial expectations about the performance of women were not high on the part of many of the supervisors surveyed, however, the majority of them gave their female officers "good" or "very good" ratings when they actually

evaluated their performance. Citizens believed that female officers performed their duties as competently as male officers and they rated the female officers' performance more positively than did male officers.

While all other findings from the study of the two police forces were similar, a difference in the attrition rates of male and female officers was found for the RCMP sample but not for the Vancouver Police Department. The female RCMP officers' rate was double that for male officers. No single reason was isolated to account for this, however, the attitudes of male officers and transfer problems appeared to have had a bearing.

The results of this research, which paralleled findings in the United States, illustrate that the major obstacle to the full integration of women in policing is not their capabilities or performance but rather the negative attitudes of their male colleagues. Changing attitudes is not an easy task. Isolating the problem is a first step.

THE JUVENILE OFFICERS TRAINING COURSE

The participation of police and non-police youth workers and an emphasis on social issues are the two factors that set the Juvenile Officers Training Course apart from traditional police training courses.

The three-week course, developed by the Winnipeg Police Training Division in co-operation with the federal Ministry of the Solicitor General and the Canadian Association of Chiefs of Police, covers a wide range of topics: theories of delinquent behaviour and crime causation; child development; the role of the family; multiculturalism and discrimination; child abuse; sexual crimes; drug and alcohol abuse.

With an emphasis on crime prevention and co-operation among the various agencies working with young people, the course is producing more effective police officers and social service workers.

The program has resulted in the development of a course-training standard that is currently being used in various parts of Canada. The Programs Branch of the federal Ministry of the Solicitor General has agreed to fund the initial implementation of the course in each of the five regions in Canada.

SUPERVISION PRACTICES OF PROBATION SUPERVISORS AND RECIDIVISM AMONG PROBATIONERS

What characteristics and supervision practices make probation officers successful in lowering the recidivism rates of probationers? Answering this question has been the goal of a major research program headed by Don Andrews of Carleton University.

Andrews assessed volunteer and professional probation officers to determine the extent to which they adopted warm, open, and flexible styles of interaction with their probationary clients and the degree to which they adhered to established rules and procedures. From audio-taped supervision sessions the researchers scored the various practices of supervisors. Additional data came from attitude and personality inventories completed by probationers. Andrews also compiled recidivism data on these probationers.

He found that the combination of high levels of both empathy and socialization displayed by officers was associated with the lowest rates of recidivism. The use of authority, anti-criminal modelling, or referrals to community service agencies were supervision practices that were correlated with reduced rates of recidivism whereas non-directive counselling was associated with increased rates of recidivism.

The study indicated that those probationers who complied the least with accepted social norms tended to respond most favourably to high levels of authority, to problem-solving techniques, and to greater access to community resources. Of all the probationers these ones responded the most unfavourably to high levels of non-directive counselling.

Those probationers most likely to recidivate were males, under 20, scholastically maladjusted — with less than grade 11 education, and unmarried. They had pro-criminal sentiments and delinquent ties, scored high on measures of aggressiveness and low on socialization.

Overall, supervision by volunteers was as effective as supervision by professional probation officers, thereby illustrating the value of volunteers to the probation service.

Identifying characteristics of probationers and probation officers and supervision practices that are most likely to result in low recidivism among probationers is an important first step in the development of improved selection and training of probation officers.

PAROLE DECISION-MAKING IN CANADA: Research Towards Decision Guidelines

Concern over clarity and visibility of parole policy, as well as over equity in the application of the policy, led the National Parole Board of Canada (NPB) to consider researching its own decisions. The Programs Branch undertook to examine NPB decisions made over a three-year period in order to ascertain, and to make explicit, which factors were related to parole decisions, and with what consistency these were applied..

It was found that the seriousness of the offences was not related in a consistent fashion to the rate at which parole was granted. Rather, the study revealed that various offender characteristics were significant to the parole decision — characteristics, which, in turn, related to the probability that the offender would be re-arrested after release.

Because of the empirical evidence pointing to the importance of risk of recidivism in the consideration of an inmate for parole, three statistical techniques (regression analysis, predictive attribute analysis, and simple summation) were tested, to determine their ability to predict whether an offender would be re-arrested for any serious (indictable) offence within three years of release. The summation technique was judged to be the most useful because it is mathematically straightforward, easy

to administer, and lends itself to intuitive understanding.

Owing to the importance attached to identifying those offenders likely to commit violent acts, it was decided to examine how well these three statistical instruments could predict violent recidivism. None of the instruments, taken as a whole, displayed any particular predictive power in pinpointing reliably those offenders who were likely to be violent if released.

The simple summation method, which was pioneered by the American criminologist E.W. Burgess and refined by the British Home Office Research Unit, proved, however, to be the most effective technique for distinguishing between 'high' and 'low' risk inmates. The method was unable to isolate a group of offenders with a better than one-in-three chance of being violent after release; it was, however, able to identify large numbers of persons who were extremely unlikely to be re-arrested for violent offence after release.

On the basis of the research, a set of guidelines was proposed for the systematic incorporation of the simple summation predictive technique into the decision-making processes of the NPB. It is recommended that offenders identified as 'good statistical risks' be granted an operating presumption in favour of full parole release at their initial date of eligibility. 'Poor risk' inmates would receive a presumption against parole, but would be selected for special attention and testing through a carefully planned program of graduated conditional releases. Procedures would be established whereby the Board could step outside these guidelines, but exceptions to these operating principles would be monitored and analysed for their policy implications. The new system would address the problem of ensuring greater visibility and equity in the administration of parole policy in Canada.

CRIMINAL JUSTICE ISSUES COURSE

The Programs Branch initiated the Criminal Justice Issues Course to encourage senior criminal justice policy-makers and practitioners to make greater use of current research findings.

Courses are a means of bringing together members of the judiciary, researchers, policy-makers, and practitioners to inform them of the latest research in their fields. Courses also provide forums to discuss mutual concerns and share different perspectives on a given topic.

In collaboration with Canadian universities, courses on selected topics of national concern and interest are organized. At a one-week residential course, leading academics present papers on the selected subject. The presentations are followed by small group discussions on the policy and practical implications of the research findings.

The 1980-81 program offered two companion courses on juvenile justice which were held at the University of Montreal, Quebec and Simon Fraser University, British Columbia. The courses provided the participants with the most recent research available on key issues in juvenile justice. A major emphasis at the Simon Fraser course was on the new *Young Offenders Act*.

ACTIVITÉS ET PROGRÈS

Un apport à la justice pénale du Canada

Publié avec l'autorisation de
l'hon. Bob Kaplan, C.P., C.R., député
Solliciteur général du Canada

Disponible en français et en anglais auprès de/
Available in English and French from/

La Division des communications/Communication Division
Solliciteur général Canada/Solicitor General Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0P8

L'illustration de la couverture, « Summit Consciousness », par Hutik, est une gracieuseté de la Fondation pour les arts dans les prisons.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1984
N° de cat. JS22-66/1984F
ISBN 0-662-92778-8

DU
SOLLICITEUR GÉNÉRAL DU CANADA

L'un des principaux rôles du ministère du Solliciteur général du Canada consiste à améliorer les politiques et les programmes du système de justice pénale du Canada par la mise en oeuvre de projets-témoins, par la recherche et par la diffusion de l'information. Étant donné l'augmentation des coûts de la criminalité et du système de justice pénale, la nécessité de concevoir des politiques et des programmes qui soient innovateurs et rentables est d'autant plus impérieuse.

Au Ministère, il appartient à la Direction des programmes d'élaborer et de mettre à l'essai des programmes qui offrent des solutions de rechange aux méthodes traditionnelles de prévention du crime et de traitement des infracteurs. Dans la plupart des cas, il s'agit d'approches communautaires qui engagent l'appui et la participation des citoyens. Les résultats de ces travaux, dont certains sont exposés dans les pages qui suivent, témoignent largement des succès possibles dans ce domaine.

Les progrès réalisés ne sont qu'un début. Bon nombre de projets sont en voie d'élaboration ou en cours d'exécution. Nous espérons pouvoir vous en faire connaître les résultats bientôt.

INTRODUCTION

Bon nombre des travaux et des progrès réalisés dans le domaine de la justice pénale ne sont pas remarqués par la population. Ce sont les nouvelles sensationnelles qui attirent l'attention. Or, *Activités et progrès: un apport à la justice pénale du Canada* cherche à atténuer ce déséquilibre.

Cette publication ne se veut pas un compte rendu détaillé des activités menées dans le domaine de la justice pénale au Canada, elle vise plutôt à donner un aperçu des récents travaux de recherche et projets expérimentaux auxquels a participé la Direction des programmes du ministère du Solliciteur général du Canada.

Le Ministère cherche à réduire le coût de la criminalité sur le plan socio-économique. Or le rôle de la Direction des programmes consiste à mettre à la disposition du Ministère les renseignements et les connaissances qui lui permettront de mettre en oeuvre les politiques et les programmes qui favoriseront la réalisation de cet objectif.

Si les descriptions suivantes ne sont que des exposés sommaires des projets qui sont, ou ont été, subventionnés par la Direction des programmes du ministère du Solliciteur général du Canada, pris dans leur ensemble, ils illustrent l'éventail et la complexité des travaux réalisés afin d'améliorer notre système de justice pénale.

Toutefois, le lecteur aura tôt fait de constater que la Direction des programmes n'a pas agi seule. En effet, elle a bénéficié de la participation et de la collaboration de tous les paliers de gouvernement, des organismes sociaux, des universitaires, des groupes de bénévolat et des particuliers.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de précisions sur l'un ou l'autre des projets et des travaux de recherche mentionnés sont invitées à communiquer avec la Direction des programmes du ministère du Solliciteur général du Canada.

Le Sous-solliciteur général adjoint,
Direction des programmes,

Christopher Nuttall

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à:

Activités et progrès
Direction des programmes
Ministère du Solliciteur général du Canada
340 ouest, avenue Laurier
Ottawa (Ontario)
K1A 0P8

TABLE DES MATIÈRES

		PAGE
1	Project Rediscovery, Îles de la Reine-Charlotte (Colombie-Britannique)	9
2	The Neighbourhood Accountability Board, Nanaimo (Colombie-Britannique)	10
3	Lethbridge Alternative Disposition Project (Alberta)	11
4	Le projet d'aide à la jeunesse de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick)	12
5	Atlantic Youth Alternatives Resource Group	14
6	Projet Entente, Pointe-Claire (Québec)	15
7	Waterloo-Wellington Attendance Centre (Ontario)	16
8	Beauval Community Correctional Alternatives Project (Saskatchewan)	17
9	Programme d'intervention dans les crises familiales de Restigouche (Nouveau-Brunswick)	18
10	Community Mediation Service, Kitchener (Ontario)	19
11	Colloque national sur les services d'aide aux victimes du crime	21
12	Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain (1982)	22
13	Systèmes informatiques de gestion dans les corps de police	23
14	Commission de police du Conseil des bandes Dakota-Ojibway (Manitoba)	24
15	La femme et les services de police	25
16	Cours de formation des agents préposés à la jeunesse	27
17	Pratiques de surveillance des agents de probation et taux de récidive des probationnaires	28
18	La libération conditionnelle au Canada: Recherches en vue d'une normalisation des décisions	30
19	Cours sur des questions de justice pénale	32

PROJECT REDISCOVERY — ÎLES DE LA REINE-CHARLOTTE (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

La population des Îles de la Reine-Charlotte est aux prises avec des taux élevés de criminalité et de chômage et des problèmes de drogue et d'alcool chez les jeunes. Vu la gravité de la situation, le Projet Redécouverte a été lancé au printemps 1978.

Le Projet Redécouverte est un prolongement innovateur des services déjà offerts aux jeunes des Îles. Il cherche à inculquer aux jeunes haidas un sentiment de fierté et d'identité culturelle, à les sensibiliser à l'environnement, à compléter leur formation scolaire par l'étude des civilisations et de l'histoire naturelle, à développer en eux le sens des loisirs et du leadership, et à leur donner une formation spécialisée dans des domaines comme la préparation à la vie active, les méthodes de recherche et de sauvetage et les premiers soins.

Ces programmes sont offerts chaque été: des excursions de deux semaines de camping en pleine nature et de randonnées sac au dos sur la côte ouest de l'Île Graham; des expéditions de deux semaines en kayac sur une distance de 180 kilomètres dans les cours d'eau protégés de South Moresby Wilderness, et un programme d'échange culturel sur la côte du Pacifique. Au cours de l'hiver, les participants se réunissent pour se raconter leurs expériences et pour échanger avec les anciens de la tribu haida.

Ce sont les organismes de correction et de service social qui aiguillent les jeunes vers le projet. Dans le choix des participants, la priorité est donnée aux adolescents, autochtones et non autochtones, qui n'en sont pas à leurs premiers actes illégaux ou à caractère anti-social.

Jusqu'à maintenant, plus de deux cents jeunes ont bénéficié directement du programme. Le fait que le projet a été conçu par les membres de la tribu haida, avec la participation directe des anciens de la tribu, y est pour beaucoup dans les succès remportés. Le Projet Redécouverte a attiré l'attention sur le plan national et international, et diverses communautés autochtones du Canada conçoivent leur propre programme en s'inspirant de celui des Îles de la Reine-Charlotte.

Le Projet Redécouverte a été organisé dans le cadre d'un projet-pilote subventionné conjointement par le ministère du Procureur général de la Colombie-Britannique et par la Direction des programmes du ministère du Solliciteur général du Canada, des organismes locaux fournissant une aide supplémentaire.

THE NEIGHBOURHOOD ACCOUNTABILITY BOARD, NANAÏMO (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

Le 'Neighbourhood Accountability Board', créé en juillet 1980, joue un rôle de premier plan dans l'élaboration, à l'intention des jeunes, de solutions de rechange communautaires aux poursuites en justice, tout en bénéficiant de l'appui considérable de la communauté, de la police et du service de probation.

Des bénévoles, qui sont formés par la Société John Howard et le détachement de la GRC de Nanaïmo, assurent l'orientation des jeunes contrevenants et les aident à dédommager les victimes sans qu'il soit fait appel aux tribunaux.

Les jeunes de moins de 17 ans, qui se reconnaissent coupables d'une infraction, peuvent être adressés au projet par l'avocat de la Couronne, le service de probation ou l'un ou l'autre des organismes communautaires qui s'occupent des jeunes. Une fois qu'un cas a été adressé, on convoque la victime et les parents du jeune à une audience en vue de trouver une solution appropriée et constructive qui soit acceptable à la victime et à l'infracteur et qui réduise au minimum les risques de récidive de ce dernier.

Nanaïmo est devenue une localité modèle en ce sens qu'elle assume sa part de responsabilité à l'égard de ses problèmes sociaux et qu'elle conçoit et met en oeuvre un plan en vue d'enrayer la criminalité chez les jeunes.

Le 'Neighbourhood Accountability Board' de Nanaïmo, qui est subventionné par la Direction des programmes et par le ministère du Procureur général de la Colombie-Britannique, est administré par le chapitre local de la Société John Howard.

LETHBRIDGE ALTERNATIVE DISPOSITION PROJECT (ALBERTA)

Ce projet, dirigé depuis 1980 par la Société John Howard de l'Alberta, a été conçu comme modèle de démonstration des solutions de rechange à l'incarcération, que préconise la *Loi sur les jeunes contrevenants*.

Le projet permet au juge du tribunal pour adolescents de recourir à trois solutions de rechange aux sanctions habituellement imposées aux jeunes contrevenants. En effet, le juge peut obliger le jeune à dédommager sa victime en lui rendant un service, en lui remboursant une somme convenue en guise d'indemnisation, ou encore au moyen du travail communautaire, le jeune étant alors obligé de faire un nombre d'heures spécifiques de travail dans la collectivité.

Les préposés au projet assurent la médiation entre la victime et l'infracteur et veillent à ce que les engagements pris soient respectés. Pour aider le jeune contrevenant à respecter toute obligation de travail ou de service, les préposés ont aussi dressé une liste des tâches qui peuvent être faites dans la communauté.

La somme des dédommagements versés dans le cadre de ce programme est considérable, et le nombre de cas adressés augmente sans cesse. Une récente évaluation a fourni une description et une analyse complètes du projet, faisant état de ses répercussions sur le système de justice pénale, sur la population de Lethbridge, sur les infracteurs et sur leurs victimes. Utilisée à cause de son caractère exhaustif, la méthode d'évaluation a aussi servi de modèle à l'évaluation des programmes de rechange d'autres localités.

À l'origine, le 'Lethbridge Alternative Disposition Project' était financé par la Direction des programmes du ministère du Solliciteur général du Canada; à l'heure actuelle, le Ministère en partage les frais avec le ministère des Services sociaux de l'Alberta.

LE PROJET D'AIDE À LA JEUNESSE DE SAINT-JEAN (NOUVEAU-BRUNSWICK)

Ce projet en est arrivé à établir un réseau efficace d'organismes s'occupant des jeunes: il a bénéficié de l'appui de la collectivité, des organismes à caractère communautaire et de la police. L'une des principales innovations de ce programme parrainé par la police c'est qu'il est coordonné par un civil et non pas par un agent de police. Au moment de la mise en oeuvre du projet, le service de police a créé une division de la jeunesse.

Un agent de cette division travaille dans chacune des quatre régions géographiques de la ville, habituellement à partir du centre communautaire local. Une telle décentralisation permet aux agents qui s'occupent des jeunes de devenir des spécialistes du secteur auquel ils sont affectés. Contrairement à leurs homologues d'autres services de police au pays, les agents affectés au Projet d'aide à la jeunesse de Saint-Jean ne participent pas aux enquêtes.

En outre, la Division de la jeunesse dispose d'un programme de liaison scolaire qui contribue à la réalisation de l'objectif

du service de prévention. Le programme vise à améliorer la communication et la compréhension entre la police et les jeunes. Les agents préposés à la jeunesse donnent des exposés dans les écoles et participent à titre individuel aux activités para-scolaires, faisant généralement fonction de personnes-ressources auprès des écoles et des élèves.

Un programme communautaire de déjudiciarisation fait partie intégrante du projet. Les jeunes qui en sont à leur première infraction (contre les biens) sans violence se voient offrir une solution de rechange aux poursuites en justice. De concert avec l'infracteur, ses parents et la victime, un comité de citoyens cherche à résoudre la difficulté. Dans la plupart des cas, le jeune doit dédommager la victime ou faire un travail pour celle-ci ou pour la collectivité.

Grâce à un programme d'aide communautaire, les citoyens cherchent à améliorer la qualité de la vie dans leur localité. Ils offrent aux jeunes des conseils, un service de counselling, des activités constructives et un service d'orientation et, au besoin, aident leurs familles. L'une des principales caractéristiques du programme est de jumeler un jeune avec un adulte bénévole. Outre qu'il établit des rapports avec le jeune, l'adulte sert d'intermédiaire, s'assurant que son protégé reçoit les services et l'aide dont il a besoin.

Par ailleurs, le Projet d'aide à la jeunesse de Saint-Jean dispose également de comités consultatifs, créés pour faciliter la communication entre le système de justice pénale et divers organismes d'aide aux jeunes. Ces comités sont devenus le Conseil des services d'aide aux jeunes, qui encourage la participation des citoyens, sensibilise la population aux problèmes des jeunes, repère les difficultés et les lacunes des services offerts, recueille et échange des renseignements sur les programmes.

À l'origine, le Projet d'aide à la jeunesse de Saint-Jean était parrainé par le service de police de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) et subventionné conjointement par le ministère du Solliciteur général du Canada et par la municipalité de Saint-Jean. C'est maintenant cette dernière qui le finance à elle seule.

ATLANTIC YOUTH ALTERNATIVES RESOURCE GROUP

Des représentants des projets d'aide à la jeunesse de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick et un délégué du ministère de la Justice de l'Île-du-Prince-Édouard se sont réunis pour former le 'Atlantic Youth Alternatives Resource Group'. Les membres s'échangent des renseignements sur les programmes offerts aux jeunes contrevenants et servent d'organes de consultation et d'information auprès du ministère du Solliciteur général du Canada.

Un autre des principaux objectifs du Groupe est de sensibiliser la population aux programmes de solutions de rechange pour les jeunes qui ont des démêlés avec la justice dans les provinces de l'Atlantique. Le Groupe, qui organise des colloques et des réunions d'information à l'intention des représentants du système de justice pénale et de la population en général et participe à d'autres colloques à l'échelon local, régional, provincial et national, a produit une brochure intitulée *Justice for Youth in Atlantic Canada*, et un montage audio-visuel ayant pour titre *Alternatives for Youth in Atlantic Canada*. Ces documents servent aux niveaux tant régional que national à favoriser le recours à des solutions de rechange pour les jeunes.

Le 'Atlantic Youth Alternatives Resource Group' est subventionné par la Direction des programmes du ministère du Solliciteur général du Canada.

PROJET ENTENTE, POINTE-CLAIRE (QUÉBEC)

Le Projet Entente, mis en oeuvre en 1980, est un projet de déjudiciarisation axé sur la participation de la collectivité par l'entremise de bénévoles, de groupes locaux et d'entreprises commerciales. Il est administré par un comité directeur composé de huit citoyens.

Le programme est destiné aux jeunes de moins de 18 ans qui ont été accusés d'une infraction, mais qui n'ont pas encore comparu devant le tribunal. Les cas sont adressés au directeur du projet par des travailleurs sociaux, des enseignants et des agents de police. Lorsqu'un infracteur répond aux critères établis par le Comité directeur, on organise une rencontre entre la personne qui a adressé le cas, le jeune, ses parents, un bénévole et le directeur du Projet Entente. L'une des conditions d'admission au programme est que le jeune se reconnaisse responsable de l'infraction.

On explique le mode de fonctionnement du Projet Entente et de la procédure judiciaire traditionnelle au jeune et à ses parents, qui doivent alors opter pour l'une ou l'autre solution. Si le jeune est admis au programme, il doit signer une entente de service communautaire. L'entente est en vigueur pendant une période maximale de trois mois et elle ne peut prévoir une peine plus sévère que la sanction qu'imposerait un tribunal pour la même infraction.

Les participants sont jumelés avec des bénévoles qui veillent à ce que les ententes de service communautaire soient respectées. Une fois l'entente menée à terme, on informe la source d'aiguillage que la participation officielle du jeune au Projet Entente prend fin.

Le Projet Entente est un programme de dédommagement et de service communautaire qui relève du YMCA de West Island. Il est subventionné par cet organisme tout en bénéficiant de l'aide financière de la Direction des programmes du ministère du Solliciteur général du Canada et du service de police de la communauté urbaine de Montréal.

WATERLOO-WELLINGTON ATTENDANCE CENTRE (ONTARIO)

Le Centre de fréquentation de Kitchener (Ontario) est un programme expérimental pour les adolescents et les enfants qui éprouvent de sérieuses difficultés à la maison et à l'école et qui risquent d'avoir des démêlés avec la justice.

Tous les enfants adressés au programme ont déjà eu au moins une fois maille à partir avec la police. Lorsqu'un enfant accepte de participer au programme, les autorités contactent les responsables du Centre qui entament les procédures d'admission dans les 24 heures.

Dirigé par la Société John Howard grâce à l'aide financière de la Direction des programmes, le Centre offre aux enfants, par l'intermédiaire de spécialistes et de bénévoles, des services intensifs et individuels de counselling et de surveillance, et ce tous les soirs de la semaine pendant huit ou dix semaines. Comme suivi au programme, les enfants continuent de recevoir l'attention et les soins appropriés pendant une période ne devant pas dépasser dix semaines.

Le Centre s'est avéré un franc succès, comme en témoigne le fait qu'un seul enfant sur quatre-vingt-quatre a été accusé d'une infraction pendant qu'il participait au programme, qui est en vigueur depuis deux ans et demi.

Le 'Waterloo-Wellington Attendance Centre' bénéficie de l'appui d'organismes locaux, de services communautaires, de la police et de l'appareil judiciaire. Il convient de souligner l'apport des clubs philanthropiques de la région qui ont fourni les fonds nécessaires pour envoyer dans un camp d'été un certain nombre d'enfants dont la participation au programme a été un succès.

BEAUVAL COMMUNITY CORRECTIONAL ALTERNATIVES PROJECT (SASKATCHEWAN)

Le projet de Beauval sert de plus en plus de modèle aux petites localités isolées qui désirent élaborer à l'intention des infracteurs des solutions de rechange en matière de justice pénale. Si ce projet est unique, c'est qu'une vaste gamme de solutions de rechange préalables ou postérieures au procès se recoupent dans un seul et même programme.

Le 'Beauval Community Correctional Alternatives Project' offre les services d'un agent chargé de la liaison entre la collectivité et les services de correction, et relevant du 'Beauval Community Corrections Advisory Board'. Cet agent a pour fonction de mettre en oeuvre des programmes communautaires permettant aux infracteurs d'assurer un service communautaire comme solution de rechange à l'incarcération ou à la probation.

Les infracteurs participent à des séances de médiation avec leurs victimes. Ils sont adressés au service de médiation par des agents de la GRC, le juge de paix de l'endroit ou des citoyens. La coordination des séances est assurée directement par l'agent de liaison ou par l'entremise de bénévoles.

L'agent de liaison bénéficie périodiquement de l'aide de l'agent de probation régional ou du coordonnateur des services correctionnels du nord de la Saskatchewan. Ce dernier s'occupe également du contrôle et de l'évaluation des projets. Pour aider les infracteurs et les contrevenants potentiels, l'agent de liaison fait appel aux ressources de la collectivité.

Le programme comporte plusieurs avantages concrets: la collectivité bénéficie de travaux utiles, l'agent de probation a moins de visites à faire et on fait des économies en évitant les frais des mesures traditionnelles, comme l'incarcération et la probation.

Le modèle de Beauval a suscité un intérêt considérable dans d'autres petites localités. En effet, un programme semblable a été mis en oeuvre à Wallaceburg (Ontario); un autre est prévu pour Dryden (Ontario); et la mise en oeuvre du programme sera probablement étendue à d'autres localités du nord de la Saskatchewan.

Le 'Beauval Community Correctional Alternatives Project' a été financé conjointement par la province de la Saskatchewan et par la Direction des programmes du ministère du Solliciteur général du Canada.

PROGRAMME D'INTERVENTION DANS LES CRISES FAMILIALES DE RESTIGOUCHE (NOUVEAU-BRUNSWICK)

Le comté de Restigouche, au Nouveau-Brunswick, dont la population est de plus de 40 000 habitants et qui a une superficie de 33 000 milles carrés, est une région rurale isolée dépourvue de nombre des services offerts dans les centres urbains.

Préoccupés par le taux élevé de violence familiale dans le comté vers la fin des années 70, la police et des professionnels de la région ont créé un comité consultatif de citoyens. Composé de 25 personnes intéressées de la localité, le comité a entrepris de régler le problème d'une façon concertée.

Les membres du comité ont examiné attentivement les ressources locales et passé en revue les programmes de règlement des différends familiaux en vigueur dans d'autres localités canadiennes et américaines. Ces travaux ont abouti à la création du programme d'intervention dans les différends familiaux de Restigouche, que dirige le comité consultatif de citoyens. La Direction des programmes du ministère du Solliciteur général du Canada a assuré le financement du programme et mis à la disposition de celui-ci les services de son expert-conseil de la Région de l'Atlantique.

Le projet a pour buts:

1) d'assurer, en milieu rural, cinq refuges à l'intention des femmes et des enfants maltraités sur les plans émotif et physique;

2) de fournir de l'aide aux victimes le plus rapidement possible;

3) d'améliorer la coordination des services communautaires déjà offerts aux familles et aux personnes en situation de crise;

4) de réduire le nombre des personnes qui téléphonent constamment à la police;

5) de réduire le temps que les agents de police doivent consacrer aux questions d'ordre quasi pénal; et,

6) de mettre l'accent sur la prévention du crime et de chercher des moyens de réduire le nombre de cas de violence familiale.

Le programme d'intervention dans les crises familiales compte un effectif de quelques personnes dont relève une équipe de bénévoles compétents de l'endroit. Quelle que soit l'heure du jour, des bénévoles sont à la disposition des cinq détachements de la police du comté de Restigouche.

Le programme d'intervention dans les crises familiales, un modèle de règlement faisant suite à l'intervention de la police, s'est avéré utile dans les cas de violence familiale en milieu rural, là où les services sociaux ne sont ni centralisés ni offerts 24 heures sur 24.

COMMUNITY MEDIATION SERVICE, KITCHENER (ONTARIO)

Le Service de médiation communautaire (SMC) est un programme extra-judiciaire faisant appel à des médiateurs pour régler les différends qui surviennent entre individus ou groupes.

Le SMC n'a pas été établi comme une solution de rechange universelle aux poursuites au criminel ou au civil, mais plutôt comme moyen de régler les différends qui sont souvent soumis au système de justice pénale. En déclarant un vainqueur et un perdant, la procédure judiciaire peut souvent exacerber l'hostilité entre les parties, notamment dans les rapports permanents entre voisins, propriétaires et locataires, amis ou membres de la famille.

Le Service de médiation communautaire est entré en vigueur en janvier 1980 après plusieurs années de planification par les membres du 'Mennonite Central Committee' (Ontario) et par le 'Institute for Peace and Conflict Studies', de l'Université de Waterloo. Le financement du Service est assuré par la Direction des programmes, la Fondation de charité A. R. Kaufman, le 'Mennonite Central Committee' (Ontario) et par diverses oeuvres paroissiales de la localité.

Les cas sont adressés par un large éventail de sources, comme la police, le Bureau du procureur de la Couronne, la cour provinciale, les organismes de service social et des particuliers.

Une fois qu'un cas leur est adressé, les préposés au SMC communiquent avec les deux parties au différend pour connaître leur version des faits. On leur explique le processus de médiation et on leur expose les droits et les privilèges de chacune. Si les parties acceptent de se rencontrer, on organise une séance de médiation dans les plus brefs délais. Dans la plupart des cas, il faut faire appel à deux médiateurs qui consacrent d'une heure à trois heures au règlement du différend.

Si la médiation se révèle un succès, on rédige une entente, que signe chacune des parties, et on en informe la source d'aiguillage. Si, à la suite d'une accusation formelle, l'affaire est rendue devant le tribunal, on présente un rapport au procureur de la Couronne qui peut alors décider de retirer l'accusation.

Les responsables du SMC font état, dans tout le Canada, des avantages de la médiation communautaire et aident considérablement à l'élaboration d'autres projets. L'équipe du SMC a produit un programme global de formation des bénévoles dans le domaine de la médiation, qui est mis à la disposition de projets semblables dans tout le pays. On procède également à l'établissement d'un centre de ressources en matière de médiation.

Le Service de médiation communautaire, qui vient de se fusionner avec le programme de réconciliation de la victime et de l'infracteur, est devenu la 'Community Justice Initiatives', soit un programme d'intervention postérieure au procès qui partage la même philosophie de responsabilité communautaire à l'égard de la résolution de problèmes. On vient également de créer un programme d'aide à la victime qui est subventionné par le ministère du Solliciteur général du Canada.

COLLOQUE NATIONAL SUR LES SERVICES D'AIDE AUX VICTIMES DU CRIME

De plus en plus consciente que les victimes du crime étaient laissées pour compte, la Direction des programmes du ministère du Solliciteur général du Canada a décidé d'organiser et de parrainer le premier colloque national sur les services d'aide aux victimes du crime, qui a eu lieu à Ottawa au printemps de 1980.

Les principaux objectifs du colloque étaient d'examiner les services et les programmes offerts aux États-Unis et de déterminer dans quelle mesure ils pouvaient être adaptés au système canadien; de déceler les lacunes qui existaient dans les services d'aide aux victimes au Canada; et d'examiner des stratégies susceptibles d'accroître les services offerts aux victimes et d'élargir et d'améliorer le système de justice à leur intention.

Parmi les participants au colloque, il y avait des représentants des services de police, des groupes de bénévoles et des ministères fédéraux et provinciaux, tous préoccupés par la nécessité d'améliorer les services offerts aux victimes et aux témoins.

Le colloque a fait ressortir les lacunes de notre système et la nécessité d'améliorer les services offerts aux victimes et aux témoins du crime au Canada. Le colloque représentait une importante première étape en vue de l'adoption de mesures d'aide aux victimes, comme la conférence internationale tenue à Toronto à l'automne de 1981, une décision du cabinet fédéral assurant l'octroi de fonds supplémentaires aux projets de recherche et aux projets pilotes, et la création d'un groupe de travail fédéral-provincial sur les victimes, lequel a fait part de ses constatations. Un résumé du rapport de ce groupe d'étude peutêtre obtenu de la Direction des programmes.

SONDAGE CANADIEN SUR LA VICTIMISATION EN MILIEU URBAIN (1982)

Au tout début de 1982, Statistique Canada a effectué, pour le ministère du Solliciteur général, un important sondage par téléphone dans sept centres urbains: la région métropolitaine de Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Halifax-Dartmouth et Saint John's. Plus de 61 000 résidents âgés d'au moins 16 ans ont été interrogés sur leur attitude à l'égard du crime et du système de justice pénale, sur les incidents, parmi un éventail limité de catégories de crimes, dont ils ont été victimes pendant l'année précédente (1981), ainsi que sur les répercussions d'ordre financier, physique et émotif que cette victimisation a pu avoir sur eux.

Ce sondage fournit les renseignements les plus complets jamais obtenus sur la fréquence et la répartition des crimes signalés et des crimes non signalés dans les milieux urbains du Canada, ainsi que sur les facteurs sociaux et environnementaux les plus étroitement liés au risque de victimisation. Ces données seront d'une importance considérable pour ceux qui conçoivent et mettent en oeuvre les programmes de prévention du crime, ceux qui désirent créer des milieux physiques et sociaux plus sûrs et ceux qui cherchent à atténuer les effets de la crainte du crime et de la victimisation elle-même.

Déjà, les analyses préliminaires révèlent que les conclusions du Sondage sur la victimisation vont dans le même sens que celles que l'on retrouve ailleurs, c'est-à-dire que les crimes personnels avec violence sont relativement rares et que les hommes jeunes, actifs et célibataires risquent plus d'être agressés ou volés.

Toutefois, l'inquiétude au sujet du crime ou la crainte de ce dernier est ressentie plus fortement par d'autres groupes. Les femmes et les personnes âgées, en particulier, sont plus susceptibles de parler du sentiment d'insécurité qu'elles ressentent lorsqu'elles marchent seules dans leur propre quartier, la nuit tombée, et, ce qui n'est guère surprenant, ce sont les femmes victimes d'agressions sexuelles qui font le plus mention de l'insécurité ressentie lorsqu'elles marchent seules, le soir venu, et qui proposent que des services de counselling soient offerts aux victimes de crimes semblables.

Enfin, bien que les personnes âgées soient rarement victimes de crimes violents ou de crimes contre les biens, elles en ressentent beaucoup plus les répercussions sur les plans financier et physique, ce qui est dû, en grande partie, à leurs faibles revenus et à leur fragilité.

La Direction des programmes publie une série de bulletins portant sur les conclusions du sondage.

SYSTÈMES INFORMATIQUES DE GESTION DANS LES CORPS DE POLICE

L'un des défis de la technologie informatique moderne consiste à trouver le système qui répond le mieux aux besoins et à l'utiliser à sa capacité maximale. La Direction des programmes du ministère du Solliciteur général du Canada a confié à la 'Decision Dynamics Corporation' la tâche d'élaborer des procédures destinées à aider les services de police du Canada à établir des systèmes efficaces de collecte, de récupération et d'utilisation de l'information.

L'équipe de travail a essayé de régler une question qui n'avait jamais fait l'objet de recherches approfondies au Canada. Les membres de l'équipe se sont rendus auprès de 30 administrations policières au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni et ont effectué des recherches intensives dans les services dotés de systèmes informatiques les plus perfectionnés.

Les chercheurs ont conclu qu'aucun système informatique de gestion (SIG) ne peut convenir à tous les services. Comme tous les services de police sont différents, la nature des SIG dont ils ont besoin pour fournir de l'information aux divers usagers varie d'un endroit à l'autre. En outre, étant donné l'évolution rapide des techniques d'information, comme celle des exigences auxquelles la police est soumise, il faut constamment mettre à jour les procédures d'information de la police.

Le sondage a révélé que les principaux chefs de bureau s'intéressent de plus en plus aux SIG et, d'après les visites effectuées dans certains services de police au Canada, il y a dans ce domaine des programmes intéressants, innovateurs et éventuellement utiles. Malheureusement, la transmission de l'information s'est révélée sporadique et on ne cherche guère à publier de la documentation sur les programmes de perfectionnement des SIG. La publication des résultats de cette étude représente la première tentative de ce genre au Canada.

On a publié un rapport en cinq volumes, ainsi qu'un aperçu et les principales conclusions de l'étude. Les trois premiers volumes exposent les grandes questions liées à l'application de nouvelles techniques aux services de police, ainsi que les expériences canadiennes et américaines dans le domaine des SIG. Les deux derniers volumes contiennent un 'catalogue' des procédures liées à l'établissement de SIG dans un milieu policier et les caractéristiques techniques de conception d'un système, soit le Système de traitement de l'information dirigée (STID).

COMMISSION DE POLICE DU CONSEIL DES BANDES DAKOTA-OJIBWAY (MANITOBA)

Par rapport à leur nombre total, les autochtones se trouvent en nombre disproportionné dans les établissements correctionnels du Canada. Cette situation a amené la Direction des programmes à appuyer la création d'un service de police autochtone unique, soit la Commission de police du Conseil des bandes Dakota-Ojibway.

La Commission se compose des chefs des réserves du Conseil des bandes Dakota-Ojibway et de représentants du ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord, du ministère du Procureur général du Manitoba et de la GRC. Les chefs constituent la majorité des membres de la Commission.

La Commission a procédé à la création du service de police du Conseil des bandes Dakota-Ojibway. Le financement est assuré conjointement par le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord et par le ministère du Procureur général du Manitoba.

Les principes de ce service sont axés sur la prévention du crime et sur la reconnaissance des besoins et des préoccupations propres aux autochtones qui habitent dans les réserves. Il s'ensuit naturellement que les buts sont de réduire le nombre de crimes dans les réserves et d'améliorer les services de police offerts aux résidants. Ces objectifs reposent sur le principe voulant qu'un service de police élaboré et dirigé par des autochtones soit plus à même de satisfaire à leurs besoins.

Les préposés au projet ont appris d'expérience combien il importe de planifier soigneusement l'organisation dans son ensemble, de définir clairement les rôles et les responsabilités de la Commission, du chef de police et du service de police, et de préparer les résidants des réserves à recevoir un nouveau service.

La Commission et le service de police mettent à contribution les connaissances et l'expérience acquises de façon à offrir un service plus efficace aux membres de leurs bandes.

Le service de police du Conseil des bandes Dakota-Ojibway n'a pas manqué de retenir l'attention de communautés autochtones de tout le Canada.

LA FEMME ET LES SERVICES DE POLICE

Au Canada, c'est depuis quelques années seulement que les femmes peuvent se joindre aux services de police. Leur participation et leur rôle ont d'ailleurs donné lieu à un débat qui se poursuit toujours.

La Direction des programmes du Solliciteur général du Canada a confié à M. Rick Linden de l'Université du Manitoba la tâche d'étudier en profondeur toute la question du rôle des femmes dans les services de police. De concert avec M^me^ Candice Minch, il a commencé ses recherches par une étude de la documentation traitant du sujet. Il a ensuite procédé à l'étude empirique des données provenant du service de police de Vancouver et de la GRC du Lower Mainland de la Colombie-Britannique. Dans ce dernier cas, il a examiné et comparé les appréciations de rendement, les taux d'attrition, les modalités d'affectation des agents du sexe masculin et ceux du sexe féminin, ainsi que la façon dont ces derniers sont vus par eux-mêmes, par leurs collègues du sexe masculin, par leurs surveillants et par les citoyens.

Au cours de son étude des deux services de police, M. Linden a constaté que les femmes et les hommes se voyaient confier les mêmes fonctions. Aucune différence n'a été constatée en ce qui a trait au taux d'arrestation. Les décisions d'assurer un soutien à l'agent donnant suite aux appels d'aide semblaient fondées sur

la nature de l'appel plutôt que sur le sexe de l'agent qui était dépêché sur les lieux.

Près du tiers des agents de sexe masculin s'opposaient à ce que les femmes fassent partie de l'équipe de patrouille. Bon nombre des surveillants interrogés ont déclaré que leurs attentes initiales à l'égard du rendement des femmes n'étaient guère élevées, mais la majorité d'entre eux leur ont néanmoins donné la cote de rendement 'élevé' ou 'très élevé'. Les citoyens estimaient que les femmes remplissaient leurs fonctions avec la même compétence que les agents de sexe masculin et ils leur ont accordé une cote de rendement plus favorable que ne l'ont fait les agents du sexe masculin.

Tous les autres résultats de l'étude des deux services de police étaient semblables, mais les taux d'attrition de l'échantillon des agents du sexe masculin et de sexe féminin de la GRC présentaient une différence, contrairement à ceux du service de police de Vancouver. En effet, le taux d'attrition des agents de la GRC était deux fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes. On n'a trouvé aucune raison expliquant cette situation, mais l'attitude des agents de sexe masculin et les problèmes de mutation semblent avoir joué un certain rôle.

Ces résultats, qui correspondent aux recherches faites aux États-Unis, montrent que le principal obstacle à l'intégration complète de la femme dans les services de police ne tient pas à son manque de compétence ou de rendement, mais plutôt à l'attitude négative de ses collègues de sexe masculin. Or, il n'est pas facile de changer une attitude, mais le fait de cerner le problème constitue un premier pas.

COURS DE FORMATION DES AGENTS PRÉPOSÉS À LA JEUNESSE

Si le cours de formation des agents préposés à la jeunesse est distinct des cours traditionnels de formation de la police, c'est grâce à la participation des policiers et des civils affectés à la jeunesse et à l'importance conférée aux problèmes sociaux.

Le cours de trois semaines, établi par la Division de la formation de la police de Winnipeg de concert avec le ministère du Solliciteur général du Canada et l'Association canadienne des chefs de police, porte sur une vaste gamme de sujets: théories sur le comportement délictueux et la cause du crime; l'évolution de l'enfant, le rôle de la famille, le multi-culturalisme et la discrimination; les enfants maltraités et les crimes sexuels; et l'usage immodéré de drogue et d'alcool.

En mettant l'accent sur la prévention du crime et sur la collaboration entre les divers organismes oeuvrant auprès de la jeunesse, le cours permet de former des agents de police et des travailleurs sociaux plus efficaces.

Le programme a donné lieu à l'élaboration d'une norme de formation dont se servent plusieurs régions du Canada à l'heure actuelle. La Direction des programmes du ministère du Solliciteur général du Canada a accepté de financer la mise en oeuvre initiale du cours dans chacune des cinq régions du Canada.

PRATIQUES DE SURVEILLANCE DES AGENTS DE PROBATION ET TAUX DE RÉCIDIVE DES PROBATIONNAIRES

Dans le domaine de la surveillance, quelles sont les caractéristiques et les pratiques qui permettent aux agents de probation de faire baisser le taux de récidive des probationnaires? La réponse à cette question fait l'objet d'un vaste programme de recherches que dirige M. Don Andrews de l'Université Carleton.

M. Andrews a examiné la façon de procéder des agents de probation bénévoles et professionnels afin de déterminer dans quelle mesure ils adoptent avec leurs clients un mode d'interaction chaleureux, direct et souple et dans quelle mesure ils se conforment aux règles et aux procédures établies. Les chercheurs ont noté les diverses pratiques des agents de probation à partir des séances de surveillance consignées sur bandes magnétiques. Des données supplémentaires ont été tirées des tests d'attitudes et de personnalité subis par les probationnaires.

M. Andrews a constaté que plus les agents faisaient preuve d'un degré élevé d'empathie et de socialisation, moins les taux de récidive étaient élevés. Le recours à l'autorité, le modelage anti-criminel ou l'aiguillage de cas vers les organes de service communautaire étaient autant de pratiques de surveillance auxquelles correspondait un taux de récidive moins élevé alors que le counselling non directif était lié à un taux de récidive plus élevé. Selon les résultats de l'étude, les personnes en probation qui se conformaient le moins aux normes sociales acceptées avaient tendance à réagir le plus favorablement aux niveaux d'autorité élevés, aux techniques de résolution de problèmes et au recours accru aux ressources communautaires. C'étaient d'ailleurs ces mêmes personnes qui réagissaient le moins favorablement aux niveaux élevés de counselling non directif.

Les probationnaires les plus enclins à la récidive étaient des hommes âgés de moins de 20 ans, célibataires, et mal adaptés sur le plan scolaire et ayant moins d'une onzième année. Ils avaient des sentiments pro-criminels, des relations avec des délinquants, un haut degré d'agressivité et un niveau peu élevé de socialisation.

Dans l'ensemble, la surveillance effectuée par les bénévoles était aussi efficace que celle exercée par des agents de probation spécialisés, ce qui illustre la valeur des bénévoles pour le service de probation. Le fait de repérer les caractéristiques des probationnaires et des agents de probation et de déceler les pratiques de surveillance les plus susceptibles de produire un taux de récidive peu élevé est une première étape importante en vue de l'établissement d'un mécanisme amélioré de sélection et de formation des agents de probation.

LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE AU CANADA – Recherches en vue d'une normalisation des décisions

S'interrogeant sur la clarté et la transparence de la politique en matière de libération conditionnelle, ainsi que sur l'équité de l'application de la politique, la Commission nationale des libérations conditionnelles du Canada (CNLC) a décidé de soumettre ses propres décisions à des recherches. La Direction des programmes a entrepris d'examiner, sur une période de trois ans, les décisions de la CNLC afin de déterminer et d'expliciter les facteurs liés aux décisions en matière de libération conditionnelle et de déterminer leur uniformité d'application.

On a constaté qu'il n'y avait pas de corrélation stable entre la gravité des infractions et les taux d'octroi de la libération conditionnelle. L'étude a plutôt révélé que diverses caractéristiques propres au détenu influaient sur la décision, caractéristiques qui, par ailleurs, étaient liées aux probabilités d'une nouvelle arrestation du détenu après sa libération.

Étant donné l'existence des données empiriques indiquant l'importance des probabilités de récidive lors de l'examen d'un cas en vue de l'octroi de la libération conditionnelle, trois techniques statistiques ont été mises à l'essai (analyse de régression, analyse prévisionnelle des attributs et analyse sommatoire simple) permettant de prévoir si tel ou tel détenu serait à nou-

veau arrêté pour une infraction grave (acte criminel) quelconque dans un délai de trois ans. L'analyse sommatoire simple est jugée la plus utile parce qu'elle est mathématiquement simple et facile à administrer et qu'elle se prête à une compréhension intuitive.

Comme il importe au plus haut point d'identifier les détenus susceptibles de commettre un acte de violence, on a décidé d'examiner dans quelle mesure ces trois instruments statistiques pourraient prévoir la récidive violente. Aucun des instruments, pris dans leur ensemble, n'avait de capacité particulière à déceler avec justesse les détenus susceptibles de se livrer à un acte de violence une fois en liberté.

L'analyse sommatoire simple, élaborée par le criminologue américain E.W. Burgess et améliorée par le Service de recherches du ministère de l'Intérieur de la Grande-Bretagne, s'est toutefois révélée la plus efficace pour départager les détenus 'à risques élevés' des détenus à 'risques faibles'. Cette méthode n'a pas permis de déceler un groupe de détenus qui après leur mise en liberté présentaient un degré de risque de violence supérieur à 33 %; elle a toutefois permis d'identifier un grand nombre de personnes qui étaient extrêmement peu susceptibles d'être arrêtées à nouveau pour un crime de violence après leur libération.

À partir de ces recherches, un ensemble de critères a été proposé en vue de l'incorporation systématique de cette technique prospective dans le processus de prise de décision de la CNLC. On recommande que les détenus considérés, sur le plan statistique, comme des 'détenus à risques faibles' bénéficient d'une présomption d'octroi de la libération conditionnelle totale dès la première date d'admissibilité. Quant aux détenus identifiés comme des 'détenus à risques élevés', ils feraient l'objet d'une présomption de refus de la libération conditionnelle, mais bénéficieraient, en priorité, de programmes soigneusement planifiés de liberté conditionnelle et progressive. Diverses procédures permettraient à la Commission de ne pas tenir compte de ces critères généraux, mais les décisions constituant des exceptions à la règle générale seraient contrôlées et analysées, afin d'en déterminer les conséquences sur la politique. Ces nouveaux critères seraient une garantie de transparence et d'équité dans l'application de la politique de libération conditionnelle au Canada.

COURS SUR DES QUESTIONS DE JUSTICE PÉNALE

La Direction des programmes a mis sur pied le cours sur les questions de justice pénale afin d'encourager les principaux décisionnaires et praticiens dans ce domaine à utiliser davantage les résultats des recherches.

Les cours visent à rassembler les juges, chercheurs, formulateurs de la politique et praticiens afin de les informer sur les dernières recherches effectuées dans leur domaine. Le cours sert également de tribune permettant de discuter de problèmes communs et de faire état de points de vue différents sur un sujet donné.

De concert avec les universités canadiennes, on organise des cours sur certains sujets d'intérêt national. Lors d'un cours en internat d'une durée d'une semaine, d'éminents universitaires ont présenté des exposés sur un sujet donné. À l'issue des exposés, il y a eu des discussions en petits groupes sur les répercussions des conclusions de recherche sur le plan de la politique et de la pratique.

Dans le cadre du programme de 1980-1981, deux cours d'appoint sur la justice pour les jeunes ont été organisés à l'Université de Montréal (Québec) et à l'Université Simon Fraser (Colombie-Britannique). Ces cours donnaient aux participants les conclusions des toutes dernières recherches sur les principaux problèmes touchant la justice pour les jeunes. Le cours donné à l'Université Simon Fraser portait principalement sur la nouvelle *Loi sur les jeunes contrevenants*, qui était à l'état de projet à l'époque.

POOR

QUALITY

ORIGINAL